

## Conditions de vote de la loi de 1975 sur l'avortement

La loi de 1975 a fait l'objet d'une sensibilisation de l'opinion publique soigneusement orchestrée par certains mouvements pourtant minoritaires. Ceux-ci s'y sont pris bien avant 1975, et ont lentement mais sûrement préparé le terrain de la loi. On peut situer la période active de cette lutte à partir de 1967, date de libéralisation de la contraception. En effet, les militants de l'avortement sont aussi ceux qui ont milité pour le droit à la contraception. Ils ont pu alors se consacrer entièrement à l'avortement à partir de 1967. La chronologie essentielle du combat pour l'avortement est alors la suivante :

- En 1967, les personnes favorables à l'avortement sont minoritaires en France. Certains mouvements commencent donc à s'activer par la diffusion de faux chiffres et la focalisation de l'opinion sur des cas particuliers : viol, inceste, malformations graves du fœtus. Par ailleurs, certains organismes comme l'INED (Institut National des Etudes Démographiques) avancent des chiffres exorbitants d'avortements clandestins et de décès de femmes ayant avorté. Ils se rétracteront après la loi en publiant discrètement les vrais chiffres. En 1966, l'INED avance le chiffre minimum de 250.000 avortements clandestins et 250 morts par an. L'ANEA (Association Nationale pour l'Etude de l'Avortement), organe d'études du MFPF, les évalue respectivement à plus d'un million et 3600 morts par an. « 10 morts par jour ! » ce sera le slogan de son président, le Dr Palmer.

- 5 avril 1971 : le manifeste des 343 salopes. Un pavé dans la mare est lancé le 5 avril 1971, où 343 femmes connues signent un manifeste en s'accusant du délit d'avortement. Leurs noms sont publiés par le Nouvel Observateur, ce qui donne un écho considérable au manifeste. Le pouvoir renonçant à toute poursuites pénales, c'est une première victoire retentissante pour ces militantes.

- 8 novembre 1972 : le procès de Bobigny. Une jeune fille de 17 ans, Marie-Claire, est traduite devant le tribunal pour enfant de Bobigny pour avoir avorté. Elle comparait le 11 octobre 1972, et est relaxée le lendemain. Un mois plus tard, le 8 novembre, sa mère et l'avorteuse sont traduites devant les tribunaux. L'occasion est trop belle pour que les militants de l'avortement ne s'emparent pas de l'affaire. De nombreuses sommités du monde médical, littéraire, scientifique, mais aussi de nombreuses associations dont le MFPF, témoignent dans ce procès, en dénonçant une loi « archaïque », et en attirant la compassion – légitime – sur la pauvre fille encore si jeune. La presse se fait une fois de plus le relais de cette affaire qui prend une tournure politique et lance encore une fois le débat sur l'avortement.

- 3 février 1973 : le manifeste des 331. Cette fois-ci, ce sont 331 médecins, rejoints bientôt par beaucoup d'autres, qui signent un manifeste organisé conjointement par le MFPF et le GIS. Provoquant la justice, ils proclament : « nous pratiquons des avortements, inculpez-nous si vous l'osez ! » Ils s'élèvent contre l'Ordre des Médecins, demandent un avortement libre et remboursé par la Sécurité Sociale, et forcent les médecins à se positionner pour ou contre l'avortement. Ils ne sont encore une fois pas inquiétés par la justice. Dans le même temps, l'association « Laissez-les vivre », créée par le célèbre professeur Jérôme Lejeune, fait signer 17000 médecins, 12000 élus et 10000 juristes pour la défense de la vie. Mais la presse donne plus d'écho aux 331 médecins et aux 343 femmes qu'à ces 40000 signataires.

- Avril 1973 : la création du MLAC. La lutte pour l'avortement s'organise et le mouvement s'unifie. Déjà, les militantes pro-avortement avaient pris le pouvoir au MFPF en évinçant les membres modérés. En avril 1973 se crée le MLAC, qui devient vite le fer de lance du combat pour l'avortement. Il regroupe le MFPF, le MLF, les signataires du manifeste des 331, le GIS, la MNEF, le syndicat des travailleurs sociaux, le PS, le PSU, la LCR, l'Alliance Marxiste Révolutionnaire et le Centre Initiative Communiste. La lutte pour la libéralisation est menée partout en France d'avril 1973 à décembre 1974.

Notons que l'objectif avoué du Planning Familial (MFPF) est à cette époque déjà bien défini : la libéralisation totale de « l'avortement libre et gratuit pour toutes. »

Les sondages se multiplient, et favorisent la diffusion de l'idéologie pro-avortement. Il n'y a qu'à lire les questions posées, volontairement ambiguës et tournées de façon favorable à l'avortement. (Ex : 63% des femmes affirment qu'elles « aideraient une amie à interrompre sa grossesse si elle était enceinte sans l'avoir voulu, dans des conditions matérielles, sociales ou psychologiques très mauvaises »2)

Le MLAC commence alors à organiser des projections de films montrant un avortement (vu de l'extérieur, bien sûr) dans les maisons de la culture et les HLM, cela dans la plus parfaite illégalité.

- 7 juin 1973 : projet de loi Messmer – Taittinger – Poniatowski sur l'IVG. Cette loi propose d'autoriser l'avortement pour un certain nombre de cas, au nombre de trois pour être précis :

- o risque pour la santé physique, mentale ou psychique de la femme
- o risque élevé de malformation congénitale

o grossesse consécutive à un acte de violence ou à un acte criminel.

Ce projet de loi rencontre l'opposition catégorique du MLAC. Les mouvements militants trouvent cette loi « injuste, répressive, inapplicable et déjà caduque ». Le 14 décembre 1973, le parlement renvoie en commission par 225 voix contre 212 le projet de loi gouvernemental. Finalement, une éventuelle loi sur l'avortement est reportée à la prochaine session parlementaire, qui débute en avril 1974.

Le MLAC est obligé à cette époque d'infléchir son discours. Fini, le temps où on focalise l'opinion sur le cas particulier de viol, de la fille mineure, etc... L'opinion est prête à entendre un autre ton, rendu nécessaire par la proposition de loi de juin 1973. En refusant cette loi, le MLAC doit bien se justifier. La délégation du MLAC fournit alors une statistique portant sur les motivations des femmes qui avortent. « Prévoir la possibilité d'interrompre une grossesse uniquement pour des raisons eugéniques (maladies héréditaires, malformations : 6 cas sur 1000), éthiques (viol, inceste : 11 cas sur 1000) ou médicales (santé de la mère : 1 cas sur 1000), ne résoudrait que très peu de cas sur l'ensemble des demandes ». Ces chiffres, pourtant exagérés, sont en totale contradiction avec le discours initial des partisans de l'avortement, mais peu de gens s'en aperçoivent. On est arrivé à la phase finale de la lutte pour l'avortement, le MLAC se trouve sur la dernière ligne droite. En 1970, un sondage IFOP donnait égalité entre partisans et opposants de l'avortement. En 1973, les partisans de l'avortement sont deux fois plus nombreux que les opposants : la bataille idéologique est gagnée, il ne reste plus qu'à la loi de passer. Il n'y a eu jusqu'à présent aucun débat sur l'embryon, sur son droit à vivre, et la question de l'avortement n'a été abordée que de manière passionnelle et idéologique sans aucune réflexion scientifique ou éthique.

- 8 mai 1974 : Procès de Grenoble. La passion se déchaîne entre les partisans d'une libéralisation totale (MLF, MFPF, MLAC) et ceux d'une interdiction de l'avortement. Les événements orchestrés par le Planning Familial, concernent encore une mineure qui s'est fait avorter. C'est encore l'occasion pour eux d'avancer leurs pions en médiatisant cet événement.

C'est à cette période que le MFPF encourage systématiquement les femmes désirant avorter à aller en Angleterre ou aux Pays Bas. Le Planning arrive même à casser les prix pratiqués par les médecins de ces pays pour les femmes envoyées par lui. D'autre part, il pratique ouvertement des avortements dans ses centres. « Il s'agit de créer un état de fait prouvant qu'un avortement pratiqué dans de bonnes conditions n'entraîne pas de conséquences préjudiciables à la santé de la femme. (...) On peut alors dire que l'avortement libre et gratuit existe en fait sinon en droit ».

- Novembre 1974 : projet de loi sur l'avortement défendu par Simone Veil devant l'Assemblée Nationale. La loi tant attendue est élaborée par le ministre de la santé Simone Veil. Les discussions parlementaires sont rudes et houleuses. Les relais parlementaires du MLAC veulent une libéralisation totale ; l'Ordre des Médecins tente de modérer la loi. Il arrive finalement à faire en sorte que les médecins puissent exercer une clause de conscience, et aussi que l'avortement soit limité à 10 semaines de grossesse.

Qu'ont donc fait les anti-avortement pendant toutes ces années de lutte ? Alors que les pro-avortement se situaient dans l'action militante, bravaient la loi et occupaient les médias, les autres restaient dans la respectabilité, sans militantisme comparable, sans stratégie de communication équivalente, et il faut bien l'avouer, restaient trop souvent dans leur confort et leur vie bien établie. Ceci explique cela : les moyens développés par des militants minoritaires décidés ont porté leur fruit en quelques années. La riposte a été quasi nulle.

Citons pour finir le Planning Familial : « Dès 1975, le MFPF, qui déclarait depuis 1971 la dépénalisation totale de l'avortement, a déclaré que les restrictions de la loi l'obligeraient journalièrement à l'enfreindre. Quels que soient son âge, sa position, son origine, toute femme doit pouvoir interrompre sa grossesse quand elle l'a décidé. Par exemple informer les femmes des possibilités d'avorter en Angleterre (qui autorise l'avortement jusqu'à 24 semaines) est illégal. C'est une pratique quotidienne pour les militantes du MFPF qui restent dans l'illégalité pour répondre à l'ensemble des demandes. En transgressant la loi le MFPF ne cherche pas seulement à venir

en aide à une personne mais à mener une action solidaire tendant à créer un état de fait qui prenne en compte le droit et les besoins des femmes. (...) Des médecins pratiquent des avortements au-delà du délai légal. Des cliniques et même certains hôpitaux acceptent des jeunes femmes mineures sans autorisation parentale et des étrangères sans leur demander leur durée de séjour en France. La semaine de réflexion prévue par la loi n'est pas strictement respectée ». Extrait de « 25 ans d'histoire du Planning Familial », MFPF/Edition Tiercé, 1982, p. 240-241.

Alexandre Escot

**1- C'est-à-dire une partie du MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial), la LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire), le MLF (Mouvement de Libération des Femmes), le GIS (Groupement Information Santé, fondé en 1969 par de jeunes médecins qui étaient en faculté en 1968), le MLA (Mouvement de Libération de l'Avortement), des intellectuels connus (Simone de Beauvoir, Jean Rostand,...) et certains journaux comme le Nouvel Observateur, l'Express, Elle, le Journal du Dimanche.**  
**2- Sondage Sofres, 1973. Source : « 25 ans d'histoire du Planning Familial », MFPF/Edition Tiercé, 1982.**

source : [www.30anscasuffit.com](http://www.30anscasuffit.com) - le site